

Plus qu'un long discours, je préfère d'abord vous faire rêver avec ces quelques photos des bords de Seine. Le diaporama qui va se dérouler contient des photos prises depuis les chemins de halage et de bord de l'eau de Poissy et Carrières sous Poissy, accessibles à tous et qui sont situées à moins de 500 mètres du projet.

Nous tenons également à remercier Yann Arthus Bertrand qui nous permet avec plaisir d'utiliser ses photos aériennes de l'étang de la Galiotte.

DIAPORAMA

Tout le monde s'accorde à dire que le site des bords de Seine à Poissy constitué des courbes de la Seine, des îles et de l'étang de la Galiotte est unique et les experts du dossier de la CNDP l'ont classé en espace rare à valeur écologique forte, faisant partie des lieux de vie les plus sensibles qui seraient détruits en cas de passage de la Francilienne.

Ce site à lui tout seul concentre toute la problématique actuelle du développement durable et de la préservation de la biodiversité :

- ∞ Il est résiduel donc fragile et presque anachronique.
- ∞ Il est péri-urbain et donc menacé de façon constante par l'urbanisation.
- ∞ Il constitue un refuge pour la faune et la flore et intègre des niches écologiques potentielles riches.

Le site des bords de Seine est à lui tout seul un condensé de patrimoine historique (son ancienne ferme), architectural (ses maisons de villégiature), culturel (les nombreux artistes qui y vivent), artisanal (construction de bateaux), social (les jardins familiaux), touristique (la marina, les chemins de halage) et écologique (zone de nidification et espèces végétales protégées) à l'instar de la France en miniature.

Dans un monde économique stressé, il est important de donner la possibilité aux franciliens de se ressourcer, de courir, de se promener dans des espaces accueillants, vivants et diversifiés.

C'est aussi cela la qualité de la vie. Le week-end, ce sont nos heures de pointe, les bords de Seine sont envahis par les vélos, les poussettes et les familles, les pêcheurs, les jardiniers, les peintres et les touristes curieux de se promener au bord de l'eau et de voir passer les bateaux et les canoés.

Les bords de Seine cumulent le fait d'être à la fois un espace habité et un espace vert qu'on ne peut pas protéger comme les autres tronçons, toute atteinte sera donc irréversible et il n'y a aucune possibilité de compensation.

Personne ne pourra nous convaincre qu'un double viaduc de 2 fois 3 voies sera inodore, inaudible et transparent !

Nous venons de terminer la semaine du développement durable pendant laquelle les maître-mots furent prise de conscience, vivre autrement, préserver et respecter.

Vous ne pouvez pas aller à l'encontre de cette politique d'équilibre économique et environnemental.

Avec ce site, nous sommes au cœur de la volonté des gouvernements actuels de préserver la biodiversité et à ce titre je voudrais rappeler le cadre législatif et réglementaire que doit respecter maintenant tout projet d'urbanisation et d'équipement :

- ∞ La charte de l'environnement et son principe de précaution
- ∞ L'application de la stratégie nationale de la biodiversité adoptée par plusieurs ministères depuis 2004 qui intègre des plans d'action précis pour stopper la perte de la diversité biologique.
- ∞ La récente loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui oblige à protéger les zones humides.

Sur le plan régional, Je veux également signaler la Convention signée en juillet 2004 entre les Voies Navigables de France, Le Port Autonome de Paris et le Conseil général des Yvelines pour la mise en valeur de la Seine et de sa vallée qui stipule dans son préambule que la vallée de la Seine est un élément essentiel du paysage des Yvelines.

Dans l'article premier de cette même convention je cite : « le maintien de l'identité paysagère du fleuve est un objectif à rechercher constamment » et « un programme concerté de mise en valeur des sites sera élaboré pour améliorer la qualité paysagère des espaces et le fonctionnement des écosystèmes. Ce programme doit respecter la diversité des ambiances du fleuve »

Ce projet d'autoroute est en complète contradiction avec cette convention.

Alors prenez vos responsabilités Messieurs, mais sachez que nous n'accepterons jamais une destruction de notre environnement et si vous persistez dans cette voie, alors le bien fondé de notre démarche ne pourra qu'alimenter des recours.

Nous ne voulons pas faire les frais des dysfonctionnements de la politique d'aménagement du territoire, de l'insuffisance des transports en commun et de l'enfermement de certains élus locaux. Personne n'a pu nous démontrer le bien-fondé de cette autoroute en zone urbaine et un réel équilibre avantage/coût du projet.

Aidez-nous plutôt à mettre en valeur ce patrimoine et à améliorer la qualité de vie des franciliens. Ne détruisez pas les bords de Seine, l'étang de la Galiotte, l'île de Migneaux, l'île de la dérivation.

Ce diaporama avec quelques vues de la colline de l'Hautil nous permet de répondre au comité PROFILE qui visiblement s'était égaré dans les méandres de la Seine et n'avait pas photographié les bons endroits, les amis de la colline de l'Hautil m'ont demandé d'insérer ces trois diapos.